



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée & limitation vitesse 30 km/h – rue d'Eischen à Hobscheid

En raison de la démolition du bâtiment sis 21, rue d'Eischen à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 10 mars 2026, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du mercredi, 11 mars 2026, à partir de 7h00, jusqu'au plus tard le vendredi, 27 mars 2026, la circulation entre les maisons sises 22 et 23 dans la rue d'Eischen à Hobscheid est réglée comme suit :
- rétrécissement sur une voie ;
 - limitation de la vitesse maximale autorisée à 30km/h.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 10 mars 2026

Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu